

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 320

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Lançon-Provence - Acquisition des parcelles AT n°171 et 204 afin de relocaliser le centre technique municipal - Aide Exceptionnelle à l'Investissement - Année 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.39.52**

PRESENTATION

J'ai été saisie d'une demande de subvention départementale exceptionnelle formulée par la commune de Lançon-Provence concernant l'acquisition des parcelles AT n°171 et 204 afin de relocaliser le centre technique municipal.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Afin de libérer un foncier communal adapté, permettant la construction d'un nouveau collège, la commune de Lançon-Provence doit déplacer son centre technique municipal.

Dans cette optique, la mairie de Lançon-Provence a décidé d'acquérir les parcelles AT n°171 et 204 afin de reloger le centre technique municipal au prix de 973.800 €HT dont 12.000 €HT de frais notariés, conformément à l'avis de France Domaine rendu le 15 septembre 2015.

D'une superficie globale de 7036 m², ces deux terrains, appartiennent à la SCI Saint-Paul et sont situés en plein centre du parc d'activités des Sardenas. Ils disposent d'un hangar de 1377 m², des bureaux de 240 m² environ et d'un logement de 40 m².

La commune ne bénéficiant d'aucune aide financière pour ce projet, le montant total de la subvention départementale pourrait s'élever à 681.660 € sur une dépense subventionnable globale de 973.800 €HT, conformément au détail joint en annexe.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Lançon-Provence, à titre exceptionnel, une subvention de 681.660 € sur une dépense subventionnable globale de 973.800 €HT, pour l'acquisition des parcelles AT n°171 et 204 afin de relocaliser le centre technique municipal, conformément au détail joint en annexe,
- m'autoriser à signer avec la commune de Lançon-Provence, la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose :

- d'engager cette dépense au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2016-26005A dont la dotation est suffisante,
- d'approuver les montants des affectations, comme indiqué ci-dessous.

		Montant De l'AP En M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2016 – 26005A	10 000 000 €	3 853 162 €	681.660 €
OPERATION	201626005			
Détail nouvelle affectation - IB	204.71.204141	2 000 000 €	0 €	
	204.71.204142	8 000 000 €	3 853 162 €	681.660 €
Dernière Commission Permanente ayant voté une affectation concernant cette autorisation de programme : 21/10/2016, rapport n°189.				

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL